

Le Pakistan multiplie les persécutions contre les chrétiens, et poursuit l'Occident devant l'Onu !

Signer les pétitions de l'Église catholique, ce n'est en général pas mon genre, mais là, j'ai décidé de faire une exception : l'Église lance en effet une pétition contre une législation anti-blasphème, celle du Pakistan, qui est une des pires du genre. Vi, vi, vi, vous avez bien lu : l'Église pétitionne bien contre les excès de ceux qui crient au blasphème, ce qui est d'ailleurs dans la droite ligne du dernier vote du Saint-Siège à l'ONU contre une énième résolution sur la « diffamation » des religions ([le_saint-siege_dit_non_a_la_resolution_de_l_onu_sur_la_diffamation_des_religions.html](http://www.saint-siege-dit-non-a-la-resolution-de-l-onu-sur-la-diffamation-des-religions.html)) .

On vit vraiment une époque formidable ...

Comme je ne vais pas défendre la législation anti-blasphème du Pakistan uniquement parce que l'Église la combat, j'ai donc signé la pétition diffusée par Aide à l'Église en Détresse (AED)

(<http://www.aed-france.org/blaspheme/loi-anti-blaspheme/#c>). J'ai quand même laissé un petit message dans l'espace prévu à cet effet pour préciser que cette signature, dans mon cas, ne me faisait pas rejoindre la chaîne de prières associée à cette pétition.

L'Église évalue à près de 1000 le nombre de victimes de cette loi. Pour être précis : de 1986 à 2010, la Commission Justice et Paix de la Conférence des Évêques Catholiques avance le chiffre de 993 victimes innocentes, dont 120 chrétiens, 442 musulmans et 417 ahmadis (mouvement issu de l'islam et considéré comme hérétique par la majorité des musulmans), 14

hindous.

La Loi anti-blasphème est contenue dans le Code Pénal du Pakistan, explique le Conseil Œcuménique des Églises (COE) dans une Déclaration sur l'abus de la Loi sur le blasphème et la sécurité des minorités religieuses au Pakistan, le 1er septembre 2009.

Il s'agit au départ d'une vieille loi datant de la colonisation britannique qui, avec l'indépendance et l'islamisation du pays, ne cessa de se renforcer et de se durcir dans le cas de prétendus blasphèmes contre l'islam, au point qu'elle prévoit maintenant la peine de mort en cas de blasphème contre Mahomet.

Depuis lors, les chrétiens, et d'autres minorités au Pakistan ont subi de manière croissante des humiliations et des persécutions en raison d'allégations mensongères proférées sur la base de la loi anti-blasphème.

C'est « un instrument d'oppression très perfide », déclare Marc Fromager, directeur de l'AED-France. Pourquoi ? Parce qu'elle n'est pas précise dans sa formulation (la loi ne définit pas le comportement attendu des citoyens à l'égard de Mahomet et du Coran ; les « remarques désobligeantes » suffisent à entraîner des poursuites) ; parce que, sur le simple témoignage d'un plaignant, la personne en cause est immédiatement placée en détention ; parce que le plaignant jouit d'un statut d'impunité compte tenu de la loi (il peut donc lancer toutes les accusations qu'il veut, même les moins crédibles) ; parce qu'on assiste le plus souvent à un simulacre de jugement (les extrémistes y sont le plus souvent présents afin d'empêcher toute possibilité d'acquittement ; ces arrestations sont aussi une manière de récupérer la propriété du voisin) ; parce qu'elles sont utilisées pour régler des comptes.

Les arrestations, assassinats, massacres et pillages vont en s'accroissant depuis la promulgation de ces lois. Des centaines de lieux de culte ont été détruits. Récemment en août 2009, 8 chrétiens étaient brûlés vifs à Gojra ([pakistan-sept-chretiens-tues-accuses-d-avoir-blaspheme](#)). Il faut savoir

qu'au Pakistan, les enlèvements, viols, mariages et conversions obligatoires des femmes chrétiennes par des hommes musulmans ne sont pas poursuivis. Si une femme vient se plaindre d'un viol, il n'est pas exclu qu'elle soit accusée d'adultère.